



SÉJOURS NEIGE HIVER 2016



.....
**FAMILLES
ADULTES
ADOS
PETITS GROUPES**
.....

Au départ de Saint-Brieuc et Rennes

FÉDÉRATION CÔTES D'ARMOR

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

1866 – 2016 LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT :

150 ANS D'ACTI●NS ENGAGEES POUR L'EDUCATI●N POPULAIRE

LES ENGAGEMENTS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT :

Association nationale laïque à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, la Ligue de l'enseignement met tout en œuvre pour assurer la sécurité affective et physique de l'enfant lors d'un séjour.

Les séjours « mineurs » sont agréés auprès de la D.D.C.S. des Côtes d'Armor et possèdent leur propre projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de notre fédération.

Les liens avec la famille sont préservés à travers le courrier, une boîte vocale, un blog <https://sejoursalaneigefol22.wordpress.com> et une permanence téléphonique. Les équipes éducatives mises en place chaque année sont expérimentées et spécialement formées (directeurs diplômés, animateurs BAFA) afin de répondre à toutes les exigences réglementaires.

Notre objectif : offrir des conditions de sécurité optimale et un cadre de vie agréable à tous nos participants est notre devoir.



NOS PRIX COMPRENNENT (SAUF MENTION CONTRAIRE) :

- le transport aller-retour en autocar grand tourisme : fauteuils inclinables, climatisation, vidéo, micro, toilettes
- l'hébergement et la pension complète au chalet (base chambre double min. pour les séjours adultes- familles)
(les repas du midi peuvent être pris sur les pistes sous forme de paniers repas)
- la location des skis (5 jours) sauf Samoëns « familles-adultes » (6 jours)
- les casques (pour les adolescents en formule « colo »)
- les remontées mécaniques (5 jours) sauf Samoëns « familles-adultes » (6 jours)
- l'équipe pédagogique complète avec animateurs diplômés et expérimentés (pour les séjours mineurs)
- un(e) bénévole-accompagnant pendant tout le séjour (pour les séjours adultes – familles)
- le petit-déjeuner du retour
- l'assurance APAC / MAÏF du séjour
- la connexion WIFI gratuite sur les centres



Notre expérience à votre service



DEPARTS SUPPLEMENTAIRES POSSIBLES (si nombre de participants suffisants) DE GUINGAMP ET LAMBALLE et pour le séjour à ST LARY, DEPART DE NANTES.



Clôture des inscriptions : le 12 janvier 2016

AIDE AU PAIEMENT :

La Ligue 22 vous permet d'utiliser vos chèques vacances et vos bons C.A.F. « évasion » et M.S.A. pour le paiement du séjour.

Les frais d'adhésion sont offerts sur présentation de la carte Cezam (en cours de validité).

En cas de demande de paiement échelonné (en 2 ou 3 mensualités), nous contacter le plus tôt possible pour la mise en place de l'échéancier.



11- 14 ans et 15 – 17 ans

Du samedi 06 au samedi 13 février 1^{ère} semaine des vacances

100% GLISSE & SENSATIONS DANS LES ALPES !

SAMOËNS (74 – Haute-Savoie)

LE SITE (altitude 720 m. à 1600 m.):

Avec ses **265 km de pistes** et ses **5 stations** reliées (Morillon, Samoëns, Les Carroz, Sixt et Flaine), le domaine skiable du **Grand Massif** est aujourd'hui considéré comme un des plus beaux et vastes domaines skiables français.

Le **Grand Massif** bénéficie d'un enneigement abondant et régulier tout au long de la saison, et le domaine est réputé pour la qualité de sa neige de printemps. 80 % des pentes sont exposées au nord ce qui permet une meilleure conservation de la neige. Quelques exemples de lieux d'exception :

- La piste des cascades qui déploie un tapis bleu de 14 km du sommet de Flaine à Sixt Fer à Cheval
- La piste Marvel qui offre aux débutants un cheminement au cœur d'une forêt centenaire de 5 km



L'HEBERGEMENT :

Un ensemble de 5 chalets, composé de 2 anciennes fermes savoyardes, de leurs dépendances et d'un chalet traditionnel de construction plus récente, situés dans le hameau de Vercland. Vous découvrirez le charme d'un cadre naturel et l'authenticité d'un environnement montagnard préservé.

A 800m d'altitude, les jeunes profiteront de la haute montagne toute proche, sans en subir la rigueur. **Accès Wifi.**



LES ACTIVITES :

Du débutant au confirmé, toutes les journées seront consacrées à la pratique du ski alpin ou du surf (*) grâce au forfait de ski « domaine du MASSIF 5 jours » : 145 Km de glisse.

L'après-ski sera assuré au chalet sous forme de soirées à thème.

Une création et un montage vidéo seront réalisés pendant la semaine pour entretenir les souvenirs.

Tous les jeunes seront équipés d'un casque.

L'ENCADREMENT :

L'encadrement est assuré par un directeur BAFD et une équipe d'animation expérimentée et qualifiée.

Des groupes de niveaux seront formés dès le 1^{er} jour pour la pratique du ski ou du surf.

PRIX PAR JEUNE	➤	680 € (30 € de réduction pour le 2 nd jeune)
Supplément SURF	➤	35 € (*)

Familles-adultes

du samedi 06 au samedi 13 février

1^{ère} semaine des vacances

SAMOËNS (74 – Haute-Savoie)

LE SITE (alt. 1 600 – 2 500 m) :

Avec ses **265 km de pistes** et ses **5 stations** reliées (Morillon, Samoëns, Les Carroz et Sixt et Flaine), le **domaine skiable du Grand Massif** est aujourd'hui considéré comme un **des plus beaux et vastes domaines skiables français**. Accès illimité à l'ensemble du domaine durant 6 jours.

Ce magnifique domaine étendu offre des vues de plusieurs sommets à 360°. Les pistes sont assez faciles : larges et longues avec difficultés variées. Retour à ski possible pour des skieurs de niveau correct.

Un espace pour les familles avec jardin d'enfants, espace ludique et piste de luge dont « Ze SeptiSnake » pour s'amuser.



L'HEBERGEMENT (alt. 820 m) :

En plein cœur de la nature (forêt, bord de rivière), les « Fermes du Vercland » se composent de 2 anciennes fermes savoyardes rénovées et d'un ensemble de 5 chalets traditionnels. D'un confort simple, cet ensemble se situe à **8 min à pied des remontées mécaniques**. A quelques mètres des chalets, les repas sont pris dans la charmante Ferme de Lavanchy avec sa salle à manger spacieuse et accueillante, ses boiseries et son coin cheminée. Une **cuisine familiale, gourmande et de qualité** vous est proposée sous forme de buffets copieux, équilibrés et variés dont des spécialités savoyardes. Paniers repas sur commande pour le déjeuner. Ambiance conviviale assurée dans cet environnement préservé et authentique propice à la détente.

Deux formules au choix :

* chambre équipée de 4 lits superposés, douche et WC dans la chambre ou à proximité immédiate de la chambre.

* meublé plus spacieux (studio) équipé d'un lit double ou d'un convertible 2 places et 2 lits superposés (**capacité minimale de 4 pers. et jusqu'à 8 places**). Salle de bain et WC dans le studio.



LES ACTIVITES :

6 jours de ski face au Mont Blanc sur le 4^{ème} domaine de France.

2 box à ski disponibles pour notre groupe à Samoëns 1 600 m.

Ecole de ski ESF présente sur le domaine (école du ski français)

Activités hors ski (avec participation, voir sur place): balades nordiques, sorties en raquettes.

Navette gratuite desservant toutes les stations. **L'après-ski** se déroulera dans le salon détente autour du bar avec des jeux de société, local à ski, ping-pong, baby foot, TV, matériel hifi, **accès Wifi**.

Adulte skieur « formule chambre » ➤ 770 €	Adulte non-skieur « formule chambre » ➤ 610 €
Enfant 14 / 11 ans ➤ 730 €	
Enfant 10 / 5 ans ➤ 675 €	
Enfant – 5 ans ➤ 435 €	
Adulte skieur « formule studio » ➤ 795 €	Adulte non-skieur « formule studio » ➤ 635 €
Enfant 14 / 11 ans ➤ 765 €	
Enfant 10 / 5 ans ➤ 705 €	
Enfant – 5 ans ➤ 450 €	

Familles-adultes

du samedi 13 au samedi 20 février

2ème semaine des vacances

SAINT-LARY PLA D'ADET (65 – Hautes-Pyrénées) « Ski plaisir et bien-être »

LE SITE (alt. 1 700 m -2 515 m)

Domaine skiable s'étendant sur 3 secteurs offrant toute sa diversité de pistes et de paysages ! Un domaine unique par ses grands espaces aux portes du Parc National des Pyrénées et par la qualité de ses équipements. Pistes de ski alpin sur 100 Km avec ses 56 pistes (7 V, 25 B, 14 R et 9 N). 2 pistes de luge et des espaces de promenade piéton... Nouvelles glisses avec les stades de surf, bosses, slalom et halfpipe. Halte garderie, jardin des neiges et 2 écoles de ski, kidpark, snowpark et espace luge pour les - de 12 ans.



Nouveauté 2016 : nouveau télésiège débrayable 6 places permettant un accès rapide et confortable au Haut du Pla d'Adet d'où le panorama est exceptionnel.

L'HEBERGEMENT (alt. 1700 m.)

La résidence «le Mouflon », idéalement **située à 80 mètres des pistes** et à 5 minutes à pied du téléphérique menant au village et aux thermes, apparaît comme un magnifique belvédère sur la vallée d'Aure. Une cuisine traditionnelle et régionale vous sera proposée dans un restaurant convivial| bénéficiant d'une **vue panoramique sur la vallée**. Pension complète et boissons comprises. Panier-repas à la demande. Un club-enfant pour les 6 à 12 ans avec l'organisation d'activités manuelles, jeux de plein air, luge ... Navettes-bus gratuites. Possibilité de loger à l'hôtel-club « les Ramondies » au cœur du village.



LES ACTIVITES :

A 2 400 m : un "must" pour les amateurs de nouvelles glisses qui s'éclateront sur le snowpark sonorisé. C'est aussi un paradis pour les promeneurs « loisirs-nature » : balades en raquettes à proximité du lac de l'Oule accessible par le télésiège du lac.

A 1 900 m « Espiaube » que descend sur 3,6 Km la célèbre "Mirabelle", l'une des pistes les plus longues des Pyrénées avec ses 700 mètres de dénivelé.

A 1 700 m "Pla d'Adet" : un secteur dédié au ski en famille avec le Jardin des Neiges, une zone de ski débutants, des pistes de luge et l'espace de glisse ludique "KIDPARK" destiné aux skieurs.

Location raquettes seules pour 5 jours : 35 € / pers. hors forfait piétons (en suppl'). **Sortie accompagnée en raquettes** à la journée: 35 € (en suppl')

L'après-ski se déroulera dans le salon détente autour du bar avec des jeux de société, bibliothèque, billard, local à ski, **accès Wifi**.



LES + :

Hébergement pied de pistes, magasin de location de ski à 100m et complexe thermoludique & de bien-être « **Sensoria el Rio** » au village (17 € pour 2 H en libre accès), **club enfant inclus**.

Adulte skieur	➤ 830 €	Adulte non skieur ➤	630 €
Enfant 6 / 15 ans	➤ 670 €	Supplément SURF ➤	40 €
Enfant - 5 ans	➤ 440 €		

RENSEIGNEMENTS POUR LE DIRECTEUR DU SEJOUR A LA NEIGE

(Tout bulletin incomplet sera retourné et l'inscription ne pourra pas être prise en compte)

FÉDÉRATION CÔTES D'ARMOR

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

RENSEIGNEMENTS POUR LES MINEURS

L'enfant vit avec : ses parents son père sa mère famille
d'accueil foyer d'enfants

Votre enfant est-il suivi par un éducateur ? oui non

Si oui, nom _____ Tél. _____

Adresse _____

Scolarité classe _____ établissement _____

Les parents mariés divorcés séparés vie maritale mère décédée père décédé

Votre enfant sait-il nager oui non si oui, quelle distance ? _____

Votre enfant fume-t-il ? oui non

Votre enfant a-t-il des difficultés de santé particulières (maladie, accident grave, allergie...) ? oui non

Si oui, lesquelles ? _____

Votre enfant suit-il un régime alimentaire particulier : oui non

Si oui, lequel ? _____

Votre fille est-elle réglée ? oui non

Recommandations des parents : _____

Votre enfant a-t-il déjà participé à un chantier de jeunes / à un séjour F.O.L. 22 ? oui non

Si oui, lieu _____ année _____

DECLARATION DU PARTICIPANT (OBLIGATOIRE)

Je m'appelle, nom _____ prénom _____. J'accepte le choix de ce séjour et les règles de fonctionnement qui seront définies avec l'équipe d'animation.

Signature

DÉCLARATION DU RESPONSABLE LÉGAL

Pour l'admission en centre de vacances, cette déclaration devra obligatoirement être remplie et signée par le responsable légal de l'enfant.

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant _____

autorise le directeur à faire soigner mon enfant et faire pratiquer les interventions d'urgence éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions du médecin ;

m'engage à rembourser à la F.O.L. 22 les prescriptions médicales, en cas de maladie ou d'accident ;

m'engage à fournir tous les documents nécessaires le jour du départ et à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux ; d'hospitalisation et d'opération éventuelle, non remboursés par la Sécurité Sociale ;

autorise mon enfant à participer à toutes les activités du centre de vacances ;

autorise l'équipe d'encadrement à prendre en photo mon enfant et autorise la F.O.L. 22 à utiliser ces photos pour toutes publications sans limitation de durée ;

autorise le directeur du séjour à confier le jour du retour mon enfant à (si différent du responsable légal)

reconnais par la présente avoir pris connaissance des conditions générales des voyages et séjours et des conditions d'application de l'assurance-annulation optionnelle qui figurent sur la brochure en ma possession et y souscrire.

M. / Mme _____ (à indiquer sur l'enveloppe)

Fait à _____ le _____

FICHE D'INSCRIPTION **ADULTES - FAMILLES**

HIVER 2016

PARTICIPANT 1

Nom : prénom :
Age : né(e) le : sexe :
Taille : pointure : poids :
N° rue : Tél.1 :
Code postal : commune : Tél.2 :
E mail : @
Niveau de ski débutant moyen confirmé
Souhaitez-vous faire : du ski alpin du ski de fond des raquettes prendre l'option
surf (avec supplément) :
Non-skieur oui combien de personnes.....

PARTICIPANT 2

Nom : prénom :
Age : né(e) le : Sexe :
Taille : pointure : poids :
N° rue : Tél.1 :
Code postal : commune : Tél.2 :
E mail : @
Niveau de ski débutant moyen confirmé
Souhaitez-vous faire : du ski alpin du ski de fond des raquettes prendre l'option
surf (avec supplément) :
Non-skieur oui combien de personnes.....

PARTICIPANT 3

Nom : prénom :
Age : né(e) le : Sexe :
Taille : pointure : poids :
N° rue : Tél.1 :
Code postal : commune : Tél.2 :
E mail : @
Niveau de ski débutant moyen confirmé
Souhaitez-vous faire : du ski alpin du ski de fond des raquettes prendre l'option
surf (avec supplément) :
Non-skieur oui combien de personnes.....

PARTICIPANT 4

Nom : prénom :
Age : né(e) le : sexe :
Taille : pointure : poids :
N° rue : Tél.1 :
Code postal : commune : Tél.2 :
E mail : @
Niveau de ski débutant moyen confirmé
Souhaitez-vous faire : du ski alpin du ski de fond des raquettes prendre l'option surf (avec supplément) :
Non-skieur oui combien de personnes.....

PARTICIPANT 5

Nom : prénom :
Age : né(e) le : sexe :
Taille : pointure : poids :
N° rue Tél.1 :
Code postal : commune : Tél.2 :
E mail : @
Niveau de ski débutant moyen confirmé
Souhaitez-vous faire : du ski alpin du ski de fond des raquettes prendre l'option surf (avec supplément) :
Non-skieur oui combien de personnes.....

SPORTS D'HIVER 2016



Choix de séjour : Samoëns ou St Lary

Pour St Lary, hébergement choisi :

les Ramondies le Mouflon

Dates : du.....aufévrier 2016

ACOMPTE (30 % du montant total & à l'ordre de la F.O.L. 22) :€

ASSURANCE- ANNULATION EN SUS (4 % du montant total) : OUI NON..... €

Nombre de participants :

MONTANT TOTAL.....

MONTANT DU SEJOUR: €

👉 CARTE D'ADHESION OBLIGATOIRE POUR CHAQUE PARTICIPANT

(à l'ordre de VPT 22) ou déjà adhérent en 2015-2016.....

18 € (+ de 16 ans) 12 € (moins de 16 ans) 29 € (famille 2 pers.) 40 € (+ de 2 pers.)

 Pour les détenteurs de la carte CEZAM, les cartes d'adhésion obligatoires sont offertes.

N° de la carte « Cezam »..... C.E. représenté.....

DEPART DE ST BRIEUC RENNES autre (voir si possible avec le service séjours)

Fait à.....le.....

Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES

PREAMBULE Etablies en référence au décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor est la représentation départementale de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente fondée en 1866 par Jean Macé. Les prestations décrites dans cette brochure sont réservées aux adhérents des associations affiliées à la Ligue 22. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1-INSCRIPTION : La place est réservée lorsque le bon d'inscription nous est retourné, accompagné d'un chèque de 30% du montant du séjour. LE SOLDE DU SEJOUR DEVRA ETRE REGLE 31 JOURS AVANT LE DEPART.

2 - ADHESION : Les séjours sont ouverts à tous, hommes, femmes, enfants de toutes conditions sociales, adhérents de la Ligue de l'Enseignement ou d'une association affiliée : amicale laïque, USEP, UFOLEP...

3 - RESPONSABILITE DE LA LIGUE 22

La Ligue 22 agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et les autres prestataires de service. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaire imposés par les transports ferroviaires ou routiers, troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, catastrophes naturelles. Dans le cas où la responsabilité de la Ligue 22 serait recherchée en raison d'un fait personnel, cette responsabilité ne pourrait dépasser le prix facturé à l'adhérent.

4 - RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

La mise en

œuvre des séjours proposée dans cette brochure suppose l'intervention d'organismes différents : propriétaires, gérants d'immeubles, hôteliers, restaurateurs..., Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent en cas d'évènements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier, ou même d'annuler ses programmes.

5 - RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

: Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai d'un mois après la fin des prestations par lettre recommandée avec accusé de réception à la Ligue 22. Passé ce délai d'un mois, cachet de la poste faisant foi, la Ligue 22 se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou un séjour.

6 - SEJOURS ECOURTES : (Cas particuliers des séjours de vacances enfants-adolescents). En cas de renvoi d'un jeune mineur dans sa famille, pour une cause non couverte par notre assurance voyage, les parents ou la personne responsable, prendront en charge son voyage retour ainsi que le voyage aller et retour de l'accompagnateur et les frais de mission de ce dernier. Si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour, pour des raisons disciplinaires, décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à la charge de la famille.

7 - ANNULATIONS : Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de la poste

servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après en France : - plus de 30 jours avant le départ : retenue des seuls frais administratifs de gestion d'un dossier d'inscription : 85 € par personne ou 120 € par famille.

- Entre 30 et 21 jours avant le départ : 30% du prix total
- Entre 20 et 15 jours avant le départ : 60% du prix total
- Entre 14 et 8 jours avant le départ : 80% du prix total
- Moins de 8 jours avant le départ : 100 % du prix total
- Non présentation : 100% du prix total

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraîne la perception de frais d'annulation de 100% du prix du séjour écourté ou abandonné. Du fait de la Ligue 22: dans le cas où le voyage ou le séjour est annulé par la Ligue 22, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par la sécurité des voyageurs ou a pour motif l'insuffisance du nombre de participants.

8 - BAGAGES : Ils sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

9 - ASSURANCE VOYAGE : Dans le cadre de leurs garanties souscrites à leur profit auprès de l'APAC, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient des garanties principales suivantes, comprises dans nos forfaits : a) responsabilité civile (dommages causés aux tiers)
b) défense et recours : frais réels
c) individuelle « accident corporel »
d) assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assistant et après accord préalable de celui-ci)
e) dommages aux biens personnels (sauf bicyclettes) en cas de : vol caractérisé (effraction ou violence) si déclaration aux autorités de police dans les 48 heures, détérioration accidentelle. Garantie limitée à 1100€ maximum avec franchise de 110€ par sinistre (vétusté maximum 50%).

ATTENTION : les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par l'APAC et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.

10 - PRIX : Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture ou la confirmation d'inscription remise à tout participant lors de son inscription seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.

Conditions particulières : les prix des séjours à l'étranger présentés dans cette brochure peuvent être soumis à des augmentations en fonction des variations des tarifs aériens, hôteliers et des fluctuations des parités monétaires.

Les prix calculés au 1^{er} septembre 2012, comprennent : l'assurance APAC rapatriement sanitaire, l'hébergement en pension complète ou non, les activités précisées en brochure, et l'encadrement ou non en fonction des séjours, la location du matériel et les remontées mécaniques, le transport, le petit déjeuner du retour (sauf mention spéciale)

ATTENTION : l'assurance annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour en bénéficier, il vous faut souscrire à l'assurance optionnelle (voir ci-après).

11 - CONVOCATION DE DEPART : Elle vous sera adressée en temps utile et vous précisera le lieu de rendez-vous et les détails pratiques (horaires, trousseau,). Les enfants mineurs quittant le territoire sans leurs parents doivent être porteurs d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité et d'une autorisation de sortie du territoire délivrée par la mairie ou le commissariat de police du domicile.

IMPORTANT : pour les soins médicaux à l'étranger, conserver les pièces justificatives des dépenses engagées. Pour les pays membres de la CEE, se munir de la Carte Européenne d'Assurance

Maladie délivré par la section de Sécurité Sociale dont vous dépendez. (Ce formulaire permet la prise en charge directe des soins médicaux en cas d'hospitalisation). L'assurance APAC agit en complément, déduction faite des prises en charge de la sécurité sociale et des mutuelles (démarches normales qui restent le fait du participant).

12 - LES AIDES FINANCIERES POSSIBLES : BENEFICIAIRES DES CHEQUES-VACANCES

La Ligue 22 a passé une convention avec l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances. Vos chèques vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total de tous les séjours proposés dans cette brochure. **Il est indispensable de les remettre « en mains propres » au service séjours quand cela est possible ou de nous les envoyer par la Poste sous pli recommandé avec accusé de réception (après avoir complété avec nos coordonnées la partie « destinataire » des chèques vacances)**

BONS VACANCES, AIDE AUX VACANCES Il est possible d'obtenir des aides auprès des Caisses d'Allocations Familiales et MSA. Le montant varie selon le département et le quotient familial. Ils ne seront acceptés que pour les réalisations agréées par la DDSC et viendront en déduction du montant du séjour. En aucun cas ils ne devront parvenir aux Caisses d'Allocations Familiales et Mutualisé Sociale Agricole directement (chacune d'elles ayant sa propre réglementation, la responsabilité de la Ligue 22 n'est donc pas engagée si les bons vacances ne peuvent être honorés pour une raison propre à ladite caisse). La Ligue 22 se réserve le droit de refuser les bons vacances qui arriveraient après la date limite imposée par chaque C.A.F. et M.S.A. départementale. Les bons vacances doivent être envoyés directement à la Ligue 22 avec la fiche d'inscription avant le début du séjour.

13 - L'ensemble des propositions contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places disponibles en vente, en tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

14 - L'ASSURANCE

ANNULATION-OPTIONNELLE : Remboursement, sur présentation des pièces justificatives, du dédit que l'assuré devra verser ou l'acompte qu'il devra abandonner en cas d'annulation de son voyage avant le départ. Délai de réclamation : pour bénéficier des remboursements, l'adhérent doit obligatoirement prévenir le service séjours sous pli recommandé et dans les 5 jours ouvrés tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties souscrites. Tarifs : 4 % du montant du séjour ; **ATTENTION** : l'assurance annulation optionnelle voyage n'est valable que si elle est souscrite au moment de la réservation au cours de laquelle vous sera remise la notice descriptive des conditions de cette garantie.

15 - LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES.

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N°78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ATTENTION : la garantie annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour bénéficier de cette couverture, il vous est possible de contracter une garantie annulation optionnelle (voir *supra*).



LES MODALITES DE RESERVATION ET D'INSCRIPTION



Dans un 1^{er} temps, il est possible de poser une option par téléphone. **D'une durée de 5 jours**, elle s'annule si aucune confirmation ne nous parvient par courrier.

Complétez recto/verso et signez la fiche d'inscription. Accompagnez-la d'un chèque d'acompte de 30 % du prix du séjour.

Nous présenter une carte d'adhésion « Ligue de l'Enseignement » par personne en cours de validité ou contacter l'amicale laïque de sa commune (ou association affiliée) ou venir retirer une carte d'adhésion dans nos locaux lors de l'inscription.

Dès réception du bulletin, de votre acompte et de la copie de la carte d'adhésion nominative, nous vous confirmerons votre inscription par l'envoi :

- d'une attestation d'inscription
- du solde à payer
- du dossier administratif à nous retourner dûment complété et signé par retour de courrier (fiche sanitaire de liaison, photocopie des vaccins...)
- du courrier de convocation à la réunion parents-enfants / équipe d'animation (lors des séjours mineurs)
- du trousseau (lors des séjours mineurs)

Environ 3 semaines avant de départ, vous recevrez toutes les informations sur le séjour : la convocation de départ, le trousseau, le coupon « allo colo, allo séjour » (par ex.) ainsi que le solde à payer impérativement au moins 15 jours avant le départ. Nous pouvons vous fournir des attestations de présence et de paiement sur demande écrite dans un délai de 6 mois après la fin du séjour.

BON A SAVOIR !

CHANTIERS DE JEUNES ET RENCONTRES INTERCULTURELLES Nous organisons des **CHANTIERS DE JEUNES BINATIONAUX ET DES RENCONTRES INTERCULTURELLES EN BRETAGNE** (pour les 14 - 17 ans) durant les vacances d'été. Brochure disponible dès les vacances d'avril et sur www.laligue22.org



CLASSES DE DECOUVERTES Nous organisons des **CLASSES DE DECOUVERTES** sur tous les thèmes et soutenons les écoles tout au long de la mise en œuvre de leurs projet de départ en classes de découverte « séjours éducatifs clef en mains » pour toutes les écoles du département **dans nos centres d'accueil (+ de 100)**.



SEJOURS RANDONNEES POUR ADULTES D'UNE SEMAINE AU PRINTEMPS

STAGES DE FORMATIONS B.A.F.A. DURANT LES PETITES VACANCES



CONTACT POUR LES RESERVATIONS ET LES INSCRIPTIONS

Ligue de l'Enseignement, Fédération des Côtes d'Armor

A l'attention de Janig Jégourel

89 bd Edouard Prigent

22 000 ST BRIEUC

TEL: 02.96.94.16.08

COURRIEL : sejours@fol22.com

www.laligue22.org

<https://sejoursalaneigefol22.wordpress.com>



www.facebook.com/sejours-neige-Ligue-de-lenseignement

Association titulaire de l'agrément tourisme : AG 075 95 0063

Agrément national du tourisme social et familial : 06.07.04

Agrément jeunesse et éducation populaire : 022ORG0399

Garantie financière UNAT 8 rue César Franck 75 015 PARIS

Responsabilité civile : assurance APAC/MAIF 3 rue Récamier 75 007 PARIS

FÉDÉRATION CÔTES D'ARMOR

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire